



PRÉFECTURE DE LA RÉGION PICARDIE
PRÉFECTURE DE LA SOMME

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Numéro 7

15 février 2010

RECUEIL des ACTES ADMINISTRATIFS
N° 7 du 15 février 2010

SOMMAIRE

ARRÊTÉS DU PRÉFET DE DÉPARTEMENT

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE

Objet : Liste des personnes constituant la direction départementale de la cohésion sociale de la Somme-----1

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DU TRAVAIL DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION
PROFESSIONNELLE**

Objet : Agrément simple d'un organisme de services à la personne (n° N/10210/F080/s/012)-----3

AUTRES

COUR NATIONALE DE LA TARIFICATION SANITAIRE ET SOCIALE

Objet : Décision n° A. 2005-015 (EXTRAITS) Séance du 18 décembre 2009-----4

RECUEIL des ACTES ADMINISTRATIFS
N° 7 du 15 février 2010

ARRÊTÉS DU PRÉFET DE DÉPARTEMENT

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE

Objet : Liste des personnes constituant la direction départementale de la cohésion sociale de la Somme

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
Vu la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition de compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État ;
Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République, notamment ses articles 4 et 6 ;
Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
Vu le décret du 16 février 2009 nommant M. Michel DELPUECH, préfet de la région Picardie, préfet de la Somme ;
Vu le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles, et notamment ses articles 4 et 9 ;
Vu l'arrêté préfectoral du 29 septembre 2009 portant délégation de signature de M. Christian RIGUET, secrétaire général de la préfecture de la Somme ;
Vu l'arrêté du Premier ministre du 1er janvier 2010 nommant Monsieur Didier BELET, directeur départemental interministériel à la direction départementale de la cohésion sociale ;
Vu l'avis du comité technique paritaire de la direction départementale de l'équipement de la Somme du 18 septembre 2009, du comité paritaire régional de la direction régionale et départementale de la jeunesse et des sports de Picardie du 11 décembre 2009, du comité technique paritaire de la préfecture de la Somme du 15 décembre 2009 ;
Sur proposition du secrétaire général de la Somme,

ARRÊTE

Article 1er :

la liste des personnes constituant la direction départementale de la cohésion sociale à compter du 1er janvier 2010 est établie comme suit :

NOM	Prénom	Corps d'appartenance	Service d'affectation antérieure
BALESDENS	Brigitte	Adjointe administrative du Ministère de la Santé et des Sports	DDASS
BECAUT	Eric	Attaché d'administration du Ministère de l'Intérieur, de l'Outre-Mer et des Collectivités territoriales	Préfecture de la Somme
BELET	Didier	Conseiller d'administration du Ministère de l'Intérieur, de l'Outre-Mer et des Collectivités territoriales	Préfecture de la Somme
BIENAIMÉ	Rose-Marie	Adjointe administrative du Ministère de la Santé et des Sports mise à disposition de la Maison départementale des personnes handicapées	DDASS
BIGNY	Martine	Adjointe administrative du Ministère de la Santé et des Sports	DDASS
BOUCHER	Delphine	Agent contractuel Jeunesse du Ministère de la Santé et des Sports	DRDJS
BOUCHEZ	Sabine	Adjointe administrative du Ministère de la Santé et des Sports	DDASS
BOUTILLIER	Daniel	Inspecteur de l'action sanitaire et sociale du Ministère de la Santé et des Sports	DDASS
BOVE	Serge	Professeur de sport du Ministère de la Santé et des Sports	DRDJS
BREILLY	Maryline	Adjointe administrative du Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer	DDE
BRUNOT	Jean-Claude	Professeur de sport du Ministère de la Santé et des Sports	DRDJS
BURG	Roxane	Secrétaire administrative du Ministère de l'Education Nationale	DRDJS
CANEL	Sabine	Secrétaire administrative du Ministère de l'Intérieur, de l'Outre-Mer et des Collectivités territoriales	Préfecture de la Somme
CLABAUT	Nathalie	Adjointe administrative du Ministère de la Santé et des Sports mise à disposition du département de la Somme dans le cadre du RSA	DDASS
COZETTE	José	Adjointe administrative du Ministère de la Santé et des Sports mise à disposition de la Maison départementale des personnes handicapées	DDASS
DEPTA	Annie	Adjointe administrative du Ministère de l'Education Nationale	DRDJS
DOUCHET	Chantal	Attachée d'administration du Ministère de l'Intérieur, de l'Outre-Mer et des Collectivités territoriales	Préfecture de la Somme
DOUCHET	Joëlle	Adjointe administrative du Ministère de la Santé et des Sports	DDASS
FABRIS	Marie-Françoise	Secrétaire administrative du Ministère de la Santé et des Sports mise à disposition de la Maison départementale des personnes handicapées	DDASS
GENTIAN	Marie-José	Secrétaire administrative du Ministère de la Santé et des Sports	DDASS
GIRAULT	Zéliane	Adjointe administrative du Ministère de l'Intérieur, de l'Outre-Mer et des Collectivités territoriales	Préfecture de la Somme
GOSSÉLIN	Bruno	Secrétaire administratif du Ministère de la Santé et des Sports mis à disposition de la Maison départementale des personnes handicapées	DDASS
HAMIEZ	Chantal	Adjointe administrative du Ministère de la Santé et des Sports mise à disposition du département de la Somme dans le cadre du RSA	DDASS
HOSTEN	Christine	Adjointe administrative du Ministère de la Santé et des Sports	DDASS
HURET	Marie-Dominique	Secrétaire administrative du Ministère de la Santé et des Sports mise à disposition de la Maison départementale des personnes handicapées	DDASS
JORON	Geneviève	Adjointe administrative du Ministère de l'Intérieur, de l'Outre-Mer et des Collectivités territoriales	Préfecture de la Somme
JUMEL	Geneviève	Adjointe administrative du Ministère de la Santé et des Sports	DDASS
LACHIVER	Alban	Attaché d'administration du Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer	DDE
LAHOUSSE	Thierry	Adjoint administratif du Ministère de la Santé et des Sports	DDASS
LAVALARD	Rémy	Attaché d'administration du Ministère de l'Education Nationale	DRDJS
LEFEUVRE	Gaëlle	Conseillère d'éducation populaire et de jeunesse du Ministère de la Santé et des Sports	DRDJS
LELEU	Eric	Conseiller d'éducation populaire et de jeunesse du Ministère de la Santé et des Sports	DRDJS
LEROY	Gérard	Conseiller d'éducation populaire et de jeunesse du Ministère de la Santé et des Sports	DRDJS
LEROY	Muriel	Secrétaire administrative du Ministère de l'Intérieur, de l'Outre-Mer et des Collectivités territoriales	Préfecture de la Somme
LEROY	Amandine	Agent contractuel Sports du Ministère de la Santé et des Sports	DRDJS
LIVOYE	Sylvie	Adjointe administrative du Ministère de la Santé et des Sports	DRDJS
LUC	Marie-Christine	Assistante de service social du Ministère de la Santé et des Sports	DDASS
MAILLOT	Véronique	Secrétaire administrative du Ministère de l'Intérieur, de l'Outre-Mer et des Collectivités territoriales	Préfecture de la Somme
MASTELINCK	Myriam	Adjointe administrative du Ministère de la Santé et des Sports mise à disposition de la Maison départementale des personnes handicapées	DDASS
MILLE-DELAPOSTOLLE	Agnès	Adjointe administrative du Ministère de la Santé et des Sports mise à disposition du département de la Somme dans le cadre du RSA	DDASS
MOREL	Dominique	Secrétaire administrative du Ministère de la Santé et des Sports	DDASS
NUYTENS	Gaëlle	Inspecteur de l'action sanitaire et sociale du Ministère de la Santé et des Sports	DDASS
OFFRET	Marie-Henriette	Adjointe administrative du Ministère de l'Intérieur, de l'Outre-Mer et des Collectivités territoriales	Préfecture de la Somme
PATIN	Danièle	Secrétaire administrative du Ministère de l'Intérieur, de l'Outre-Mer et des Collectivités territoriales	Préfecture de la Somme
QUERSON	Brigitte	Adjointe administrative du Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer	DDE
ROGER	Michèle	Secrétaire administrative du Ministère de la Santé et des Sports	DDASS
ROSSARD	Charlotte	Assistante de service social de la fonction publique hospitalière (détachée par le CHU Amiens)	DDASS
SAINT SOLIEUX	Martine	Adjointe administrative du Ministère de la Santé et des Sports	DDASS
SAINT UPERY	Patrick	Professeur de sport du Ministère de la Santé et des Sports	DRDJS
SEGUIN	Céline	Secrétaire administrative du Ministère de l'Intérieur, de l'Outre-Mer et des Collectivités territoriales	Préfecture de la Somme
SENET	Daniel	Professeur de sports du Ministère de la Santé et des Sports	DRDJS
STYCZEN	Marie-Pierre	Adjointe administrative du Ministère de l'Intérieur, de l'Outre-Mer et des Collectivités territoriales	Préfecture de la Somme
TAIEBI	Mourad	Adjoint administratif du Ministère de la Santé et des Sports	DDASS
THUILLIER	Céline	Adjointe administrative du Ministère de la Santé et des Sports	DDASS
VAYSSIERE	Dominique	Adjointe administrative du Ministère de la Santé et des Sports mise à disposition de la Maison départementale des personnes handicapées	DDASS
VERGLAS	Laure	Secrétaire administrative de la fonction publique hospitalière	DDASS
VIGREUX	Evelyn	Adjointe administrative du Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer	DDE
VILMONT	Sylvie	Adjointe administrative du Ministère de l'Education Nationale	DRDJS
WERMERT	Catherine	Secrétaire administrative du Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer	DDE
WYNANDS	Fabienne	Adjointe administrative du Ministère de l'Intérieur, de l'Outre-Mer et des Collectivités territoriales	Préfecture de la Somme

Article 2 :

Le secrétaire général de la Somme est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Amiens, le 19 janvier 2010

Le préfet,

Michel DELPUECH

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DU TRAVAIL DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Objet : Agrément simple d'un organisme de services à la personne (n° N/10210/F080/s/012)

Vu la loi n° 2005-841 du 26 juillet 2005 relative au développement des services à la personne et portant diverses mesures en faveur de la cohésion sociale,

Vu le décret n° 2005-1281 du 14 octobre 2005 relatif à l'Agence Nationale des Services à la Personne,

Vu le décret n° 2005-1384 du 7 novembre 2005 relatif à l'agrément des associations et des entreprises de services à la personne et modifiant notamment les articles R.7232-1 à R.7232-17 du code du travail,

Vu le décret n° 2007-854 du 14 mai 2007 modifiant le décret n° 2005-1698 du 29 décembre 2005 fixant la liste des activités mentionnées à l'article L 7231-1 du code du travail,

Vu la circulaire ANSP/DGEFP/DGAS n°1-2007 du 15 mai 2007 du Ministre de l'Emploi, de la Cohésion Sociale et du Logement relative à l'agrément des organismes de services à la personne,

Vu la lettre de mission du Préfet, le 15 octobre 2007, nommant Monsieur Eloy DORADO, délégué territorial de l'Agence Nationale des Services à la Personne,

Vu la demande d'agrément présentée le 9 février 2010 par Monsieur Ludovic PIOLE, responsable, de l'entreprise « PIOLE, » dont le siège social est situé 2, rue Niémeyer – 80090 AMIENS

- n° siret : 519 893 929 00017

ARRÊTE

Article 1: L'agrément simple est accordé à l'entreprise « PIOLE » dont le siège social est situé 2, rue Niémeyer et représentée par Monsieur Ludovic PIOLE, conformément aux dispositions des articles R. 7232-4 à R 7232-12 du code du travail pour

- l'activité de prestataire, constituée par la fourniture de prestations de services aux personnes physiques.

- prestations de petit bricolage dites « hommes toutes mains »,

- livraison de courses à domicile, à la condition que cette prestation soit comprise dans une offre de services incluant un ensemble d'activités effectuées à domicile,

- maintenance, entretien et vigilance temporaires, à domicile, de la résidence principale et secondaire.

Article 2 : L'entreprise « PIOLE » est agréée pour la fourniture des prestations suivantes :

- petits travaux de jardinage, y compris les travaux de débroussaillage, activités qui concourent directement et exclusivement à coordonner et délivrer les services aux personnes mentionnées ci-dessus et détaillée dans le dossier de demande à compter de sa date de signature.

Article 3 : Le présent agrément est valable sur l'ensemble du territoire national. Il est délivré pour une durée de cinq ans à compter de sa date de signature.

Article 4 : Le présent agrément pourra être retiré à l'entreprise en cas de non respect des conditions et obligations mentionnées aux articles R. 7232-13 à R. 7232-17 du Code du Travail, notamment en ce qui concerne la fourniture à l'administration des informations statistiques demandées ainsi que, annuellement, avant la fin du premier semestre de l'année, du bilan qualitatif et quantitatif de l'activité exercée au titre de l'année écoulée

Article 5 : Le Directeur Départemental du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle de la Somme est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture du département de la Somme et notifié à l'intéressé.

Fait à Amiens, le 10 février 2010

Le Préfet

Signé Michel DELPUECH

AUTRES

COUR NATIONALE DE LA TARIFICATION SANITAIRE ET SOCIALE

Objet : Décision n° A. 2005-015 (EXTRAITS) Séance du 18 décembre 2009

Affaire : Préfet de la Somme c/ Association « Les Alençons »

Requête, enregistrée le 4 mars 2005 au secrétariat de la Cour nationale de la tarification sanitaire et sociale sous le n° A.2005.015, présentée par le préfet de la Somme ;

Le préfet de la Somme demande à la cour :

1°) d'annuler le jugement n° 03.011 NC 80, en date du 15 octobre 2004, en tant que par ce jugement le tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale de Nancy, sur demande de l'association « Les Alençons », a réformé son arrêté en date du 31 juillet 2002 par lequel il avait fixé la dotation globale pour l'année 2002 du CAT « Les Alençons » que gère cette dernière à Petit-Camon ;

2°) de rejeter la demande de l'association présentée devant le tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale de Nancy ;

-Le préfet de la Somme soutient que le tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale a fait droit à tort à la demande de l'association, dès lors que le montant limitatif de la dotation régionale s'y opposait et que cette enveloppe s'impose à l'administration ; que le coût à la place dans l'établissement est sans commune mesure avec celui constaté en moyenne tant au plan régional que national ; que les abattements opérés par l'arrêté réformé étaient motivés par la nécessité de conserver comme référence le réalisé en 2001, puis l'alloué 2001 ; qu'il existait au compte administratif 2000 un excédent de 56 914,57 € ; que la dotation globale était en progression de 5,658% par rapport au compte administratif 2001, ceci attestant du bien fondé de son montant ; que l'association ne démontre pas en quoi cette dotation remettrait en cause le fonctionnement de l'établissement ;

(...)

DECISION DE LA COUR :

Article 1er : La requête du préfet de la Somme est rejetée.

Délibéré le 18 décembre 2009 et lu en séance publique le même jour.

Le président,
M. DURAND-VIEL

Le rapporteur,
A. BONNET

Le greffier,
V. GUILLOU

La République mande et ordonne au ministre du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville et à tous huissiers à ce requis en ce qui concerne les voies de droit commun contre les parties privées, de pourvoir à l'exécution de la présente décision.

